Tintin au Congo : Casterman devant la justice belge le 12 mai 2010

05/05/2010 à 16h54



“Nous comparaîtrons le mercredi 12 mai, après avoir été assignés en tant qu’éditeur et que distributeur” : Déclaration la porte-parole des éditions Casterman, Valérie Constant dans le cadre de la procédure d’interdiction de Tintin au Congo pour racisme entamée en Belgique par Bienvenu Mbutu Mondondo, citoyen de République démocratique du Congo (RDC) et résidant en belge. Cette comparution fait suite à une première audience tenue le 28 avril. Elle devrait notamment fixer le calendrier des plaidoiries, sans doute pas avant plusieurs semaines.
Le plaignant réclame que ce second album d’Hergé après l’également très polémique Tintin au Pays des Soviets soit retiré de la vente ou à défaut qu’un avertissement y soit inséré. Il souligne notamment que la version anglaise de Tintin au Congo est distribuée en Belgique avec un bandeau et un préambule de mise en garde contre les préjugés que véhiculerait l’ouvrage contrairement aux versions françaises ou néerlandaises. La Commission pour l’égalité raciale (CRE) en Grande-Bretagne a obtenu ce double avertissement en juillet 2007.

suite